

CONDUCTEUR D'OPERATIONS DANS LE DOMAINE DU BATIMENT

Ingénieur ou cadre d'emploi des techniciens territoriaux

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction Générale des Services Techniques
Direction Aménagement, Ingénierie Maitrise d'ouvrage et Mobilité
Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage

Fonction d'encadrement NON

RAISONS D'ETRE DU POSTE

L'ingénieur Bâtiment, assure le suivi opérationnel des projets de bâtiments en construction nouvelle et réhabilitation.

MISSIONS

- Pilotage et Assistance technique auprès des services thématiques de la collectivité.
- Participation à l'élaboration des programmes des projets études préliminaires, programme d'opérations.
- Conduite d'opération dans le domaine du bâtiment en réhabilitation ou travaux neufs, pilotage et suivi technique, administratif et financier de projets de construction depuis la désignation des équipes de conception, selon les procédures retenues jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement

PRE-REQUIS

- Expérience confirmée dans la conduite d'opérations
- Bonnes connaissances des missions, du rôle et des responsabilités de tous les intervenants dans l'acte de construire
- Bonnes connaissances des techniques du bâtiment, notamment dans plusieurs domaines (réglementations thermiques et énergétique, énergies renouvelables, économie de la construction, démarche environnementale, développement durable)
- Bonnes connaissances de la réglementation tant dans le domaine de la construction, des marchés publics que des finances
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales
- Capacité à piloter des opérations des phases études préliminaires/programme à la réception/garantie des ouvrages.
- Capacité à mener une réunion et à coordonner nombreux intervenants internes et externes à la collectivité
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité d'analyse, de jugement et de synthèse
- Capacité à établir des reportings des opérations en charge
- Capacité à gérer des montants d'opérations conséquents.
- Capacités de communication et de négociation
- Maîtrise des règles d'expression écrite et orale

- Titulaire du permis B

QUALITES REQUISES

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Esprit d'initiative / Prise de décision / Anticipation
- Rigueur / Respect des délais
- Capacité d'adaptation
- Esprit d'équipe
- Expertise technique
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Curieux des évolutions réglementaires et produits nouveaux, notamment nouvelles technologies et développement durable
- Capacité d'agir avec fermeté, à gérer de multiples acteurs
- Réelles capacités de négociation

MOYENS MIS A DISPOSITION

- **Matériels et moyens**
- Matériels et logiciels bureautiques
- Téléphone portable,
- Véhicule de service
- Equipement(s) de protection individuelle

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

Horaires du lundi au vendredi dans le cadre réglementaire de la CALL. Le déroulement des opérations peut imposer la nécessité d'accomplir ses missions en dehors de ce cadre : soirée, nuit et week-end.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail :**
Site administratif situé au 6 rue Lavoisier à Lens. Poste nécessitant des déplacements sur l'ensemble du territoire de la CALL.
- **Horaires :** Selon la délibération du 23 septembre 2021 instaurant la nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 et le protocole du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 s y référant.

POUR POSTULER

Les candidatures (CV et lettre) sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr jusqu'au 13 avril 2025

Le poste est ouvert aux fonctionnaires. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des titres et diplômes requis dans la fiche de poste. Dans ce cas le contrat proposé est de 3 ans.

Pour les candidats fonctionnaires, merci d'indiquer votre grade et échelon dans votre candidature .

- **Informations complémentaires:**
- possibilité de télétravailler pour les postes qui y sont éligibles
- régime indemnitaire
- avantages sociaux